

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

[www.au.int/maritime](http://www.au.int/maritime)

## NOTE CONCEPTUELLE

LANCEMENT DE LA DECENNIE 2015-2025 DES MERS ET DES OCEANS  
D'AFRIQUE  
ET CELEBRATION DE LA JOURNEE AFRICAINE DES MERS ET DES OCEANS

24 ET 25 JUILLET 2015

SIEGE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, ADDIS-ABEBA, ETHIOPIE



Ver. 6.0

Together, let's navigate the future.... now!

Tell your neighbor to keep an eye on [www.au.int/maritime](http://www.au.int/maritime), and swim with us on  
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

**2015-2025: Decade of African Seas and Oceans!**

**25 July: African Day of Seas and Oceans!**

## Exploiter l'économie bleue pour réaliser l'Agenda 2063 de l'Union africaine

### Contexte et justification

1. Au cours de la dernière décennie, le continent africain a enregistré une moyenne de 4-5% de taux de croissance, en dépit de la récente situation économique et financière internationale plutôt défavorable. En effet, 6 des 10 économies du monde en pleine croissance se trouvent être des pays africains<sup>1</sup>. Cette croissance est surtout générée par la flambée des prix des matières premières, les investissements dans les infrastructures, la diversification des partenaires commerciaux, et la forte demande intérieure. En outre, l'amélioration de la gouvernance, les réformes institutionnelles, et des politiques macro-économiques solides ont aussi été à l'origine de ce nouvel élan. On espère que, si ce niveau satisfaisant de croissance continue, la pauvreté pourrait arrêter de se répandre en Afrique au cours de la prochaine décennie.
2. En dépit de cette remarquable performance économique, l'analyse de la croissance de l'Afrique montre que les efforts n'ont pas été suffisamment inclusifs et généralisés pour impacter considérablement les déséquilibres endémiques, le niveau de pauvreté et les structures économiques. A cet égard, l'un des défis de taille qui interpellent les décideurs africains est que leur planification économique et sociale doit catalyser l'inclusion et la transformation économique.
3. Depuis la dernière décennie, l'on note un consensus naissant sur le rôle crucial que l'économie bleue<sup>2</sup> pourrait jouer pour stimuler la transformation structurelle<sup>3</sup> en Afrique pour les 10 années à venir et au-delà, dans le cadre général de l'Agenda 2063<sup>4</sup> et de l'agenda de développement post-2015<sup>5</sup>.
4. En aspirant dès le départ à « Une **Afrique prospère sur la base d'une croissance inclusive et d'un développement durable** », l'Agenda 2063 prend en compte l'immense potentiel de l'économie bleue, comme un catalyseur de la transformation socio-économique grâce aux connaissances sur la biotechnologie marine et aquatique, la croissance du vaste commerce maritime africain, le développement de

<sup>1</sup>Rapport économique UA et CEA sur l'Afrique, 2014.

<sup>2</sup> L'Économie bleue, appelée "Nouvelle frontière de la renaissance africaine" dans la Décision de la Conférence, définit les océans comme des «espaces de développement» où la planification de l'espace intègre le tourisme côtier, la biomédecine marine et l'industrie cosmétique, l'industrie chimique, la communication et le trafic maritimes, l'industrie électrique maritime, la pêche et l'aquaculture maritimes, l'industrie du sel marin, l'exploitation minière en mer, l'industrie pétrolière et gazière extracôtière, l'utilisation de l'eau de mer, le génie maritime, la construction et la réparation des navires.

<sup>3</sup> Dans ce document, la transformation structurelle est un processus qui consiste en la réallocation des secteurs des activités économiques à faible productivité, vers ceux à très forte optique inclusive et une croissance favorable à la création d'emplois décents et mieux payés pour les jeunes et les femmes. Ce processus est caractérisé par au moins deux faits stylisés : (i) accroître la part de la valeur de l'industrie manufacturière et des services avec une grande valeur ajoutée du PIB, couplée d'une baisse constante de la valeur de l'agriculture; et (ii) la baisse de la valeur des emplois agricoles et le transfert de la main d'œuvre vers des secteurs plus productifs de l'économie (BAD, 2013).

<sup>4</sup> L'Agenda 2063 de l'Union africaine constitue une plateforme avant-gardiste pour permettre à l'Afrique de réaliser sa vision of « d'une Afrique intégrée, prospère et soucieuse de ces citoyens, en paix avec elle-même ». L'objectif global de cet exercice est d'élaborer un plan à court, moyen et long terme qui tracera la voie du développement de l'Afrique pour les 50 ans à venir.

<sup>5</sup> L'ONU, sur l'Agenda de développement post-2015, a publié « Un nouveau partenariat mondial: Eradiquer la pauvreté et transformer les économies à travers le développement durable », un rapport qui prescrit un programme universel d'éradication de l'extrême pauvreté dans le monde d'ici à 2030, pour tenir les promesses du développement durable. Ce rapport invite le monde à rallier autour un nouveau partenariat mondial qui suscite l'espoir à tout un chacun dans le monde.

la pêche et du transport maritimes, fluviaux et lacustres; et l'exploitation et l'enrichissement des ressources minérales en eau profondes et autres.

5. Précédant l'Agenda 2063, la 22<sup>ème</sup> Session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement avait adopté la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie-AIM 2050<sup>®</sup>) et son Plan d'action de mise en œuvre (Décision Assembly/AU/Dec.496 (XXII)). En outre, la 23<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement réunie à Malabo avait demandé à la Commission, en consultation avec le COREP, de faciliter l'établissement du Groupe de travail stratégique (GTS) composé des représentants des Etats membres, de la Commission et des CER/MR, avec pour mandat d'examiner les détails techniques de la Stratégie AIM-2050 et de proposer une feuille de route pour la mise en œuvre progressive de la Stratégie, conformément au droit maritime international; (Doc. EX.CL/Dec.822(XXV)).

### Termes de référence

6. Au vu du paragraphe précédent, l'Union africaine a retenu la date du **24 juillet 2015** pour organiser la **Réunion inaugurale du Groupe de travail stratégique**, au siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, Ethiopie. Il s'agira de :
  - (i) Examiner et adopter les termes de références (TdR) du Groupe de travail stratégique pour accomplir le mandat conféré par la Décision susvisée ; et
  - (ii) Elaborer et adopter, en consultation avec les organes décisionnels de l'UA, une feuille de route de mise en œuvre de la Stratégie AIM-2050, conformément au mandat conféré par la même Décision.

### Objectifs des réunions

7. L'objectif global des réunions sera focalisé sur l'économie bleue, comme moteur de la transformation économique et sociale de l'Afrique dans le cadre global de l'Agenda 2063.
8. Le programme prévoit les activités suivantes :

<b>a) Réunion du groupe de travail stratégique :</b>	<b>24 juillet 2015</b>	<b>9 :30 – 16 :30</b>
<b>b) Table-ronde : et dîner officiel</b>	<b>24 juillet 2015</b>	<b>16:00 - 21:00</b>
<b>c) Lancement de la Décennie</b>		
<b>d) des Mers et des Océans d'Afrique et célébration de la Journée Africaine des mers et des Océans Lieu : Nelson Mandela Hall</b>	<b>25 juillet 2015</b>	<b>9:30 – 12 :00</b>

### Centres d'intérêt des réunions

9. Etant donné le caractère transversal de la Stratégie AIM-2050, et qu'elle touche à divers ministères, départements, organismes et industries, les Etats membres sont invités à se faire représenter dans tous les domaines clés qui sont:

**a) L'Economie Bleue de l'Afrique**

10. L'examen de ces domaines constituera une occasion unique pour la Commission de l'UA et les différents acteurs clés de mener un dialogue constructif sur la manière de mieux tirer avantage du potentiel économique transformateur de l'économie bleue. Dans cette perspective, une attention particulière sera accordée aux secteurs d'importance comme : le tourisme côtier, la biomédecine marine et l'industrie cosmétique, l'industrie chimique marine, la communication et le trafic maritimes, l'industrie électrique maritime, la pêche et l'aquaculture maritimes, l'industrie du sel marin, l'exploitation minière en mer, l'industrie pétrolière net gazière extracôtère, l'utilisation de l'eau de mer, le génie maritime, la construction et la réparation des navires.

**b) Protection et gouvernance maritimes**

11. En examinant ce domaine, la Commission et les Etats membres et les acteurs concernés se pencheront sur les politiques optimales visant à améliorer le climat des affaires et des investissements, notamment en faveur des micros, petites et moyennes entreprises, en vue d'exploiter le potentiel de l'économie bleue. Il est possible de rendre une telle approche plus efficace en améliorant la qualité des diagnostics sectoriels et nationaux de priorisation des réformes ; ainsi qu'à travers l'engagement du secteur privé dans le dialogue positif public-privé sur la formulation de politique dans la perspective de contrôler et de juguler les activités maritimes illicites ; et la gestion des connaissances et la mise sur pied des groupes de réflexion maritimes. La Commission se propose aussi de contribuer au renforcement des outils de prise de décision pour l'évaluation et la comparaison de la qualité de l'architecture de gouvernance dans les pays. Ceci ne sera possible que par la promotion des pratiques commerciales maritimes responsables et l'échange et la dissémination des meilleures pratiques aux niveaux national, régional et continental.

**c) Renforcement des capacités maritimes**

12. Exploiter le potentiel de l'économie bleue nécessite le développement de plus grandes capacités pour permettre une utilisation durable des ressources maritimes. Ce qui requiert une meilleure formation des autorités gouvernementales, des principaux acteurs, à tous les niveaux de la chaîne des valeurs du secteur maritime, ainsi que des capacités de mise en œuvre effectives de la CUA, des CER et des Etats membres. Dans cette perspective, afin de concentrer les ressources rares et accroître l'efficacité des politiques continentales, il importe de cibler et de prioriser les actions à mener pour en assurer la convergence. Ce renforcement des capacités devrait s'accompagner de l'éducation sur les ressources en eau, la recherche et l'innovation aux niveaux national, régional et continental.

**Lancement de la Décennie 2015-2025 des Mers et des Océans d'Afrique, et célébration de la 1<sup>ère</sup> édition de la Journée Africaine des Mers et des Océans - le 25 juillet 2015**

13. En outre, la Décision sur l'adoption de la Stratégie AIM-2050 prévoit aussi une Journée Africaine des Mers et des Océans le 25 juillet de chaque année, et la déclaration de la décennie 2015-2025 comme « Décennie des Mers et des Océans d'Afrique ».

14. Eu égard au paragraphe précédent, l'Union africaine procèdera au **lancement de la Décennie 2015-2025 des Océans et des Mers d'Afrique et à la célébration de la Journée Africaine des Mers et des Océans, le 25 juillet 2015.**
15. L'objectif de cette célébration est de:
  - (i) Mieux sensibiliser les acteurs sur l'importance stratégique de l'Economie Bleue de l'Afrique par rapport à la Vision de l'Agenda 2063, et disséminer les informations concernant le contenu de la Stratégie AIM-2050 ;
  - (ii) Lancer la Décennie des Mers et des Océans d'Afrique (Décennie Africaine de l'Economie Bleue.
16. La Commission de l'UA encourage tous les Etats membres à organiser des activités axées sur les océans, les mers, les lacs et autres voies navigables, pour marquer la Journée Africaine des Mers et des Océans, le 25 juillet 2015, au moment où la Commission lance la Décennie des Mers et des Océans d'Afrique. La Commission de l'UA invite aussi les Etats membres à amener les enfants de tous âges à prendre part à ces activités, par l'organisation des concours de peinture et de rédaction, ainsi que le visionnage des vidéos/documentaires sur la mer, certains étant disponibles en plusieurs langues sur <https://www.youtube.com/channel/UCLkI8NR6tcidJVXvgFCtreA>.

### Résultats attendus

17. Les résultats attendus sont :
  - (i) La vulgarisation de la Stratégie AIM-2050 et de l'Economie bleue de l'Afrique
  - (ii) L'élaboration d'une feuille de route à soumettre à l'examen des organes décisionnels de l'UA, en vue de la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement prévue en novembre 2015, à Lomé au Togo.

### Participants

18. Les participants à la réunion du GTS le 24 juillet seront les représentants des Etats membres et des CER/MR qui ont indiqué leur volonté à y prendre part, conformément à la Décision de Malabo.
19. Par ailleurs, en marge de cet événement, l'Association des Chargeurs et l'Association des Femmes dans le Maritime organiseront des activités dans la journée du 24 juillet 2015, de 9h 30 à 16 h.
20. Les parties intéressées africaines suivantes sont invitées à prendre part à la table ronde débat le 24 juillet, et à la cérémonie du 205 juillet 2015. Ce sont :
  - a) Les Etats membres (départements ministériels, administrations, organismes et acteurs du secteur maritime, communautés portuaires);
  - b) Les Communautés économiques régionales (CER);
  - c) Les Mécanismes régionaux (MR);
  - d) La jeunesse africaine;

- e) Les femmes dans le maritime en Afrique (WIMA);
  - f) Les institutions et organisations spécialisées africaines traitant des questions maritimes et connexes;
  - g) Les institutions financières et compagnies d'assurance;
  - h) Les étudiants, enseignants et chercheurs;
  - i) Les médias;
  - j) Les organisations internationales traitant des questions maritimes et connexes;
  - k) Les organisations non gouvernementales (ONG);
  - l) Les partenaires au développement;
  - m) Le secteur privé africain et international;
  - n) Les Conseils des chargeurs;
  - o) Les associations portuaires;
  - p) Les institutions d'enseignement et de formation dans le maritime;
  - q) Les Bureaux des affaires maritimes des CER;
  - r) Les Marines / garde-côtes africains;
  - s) Les associations des armateurs ;
  - t) La Diaspora africaine ;
  - u) Les organisations spécialisées internationales ;
  - v) Les partenaires internationaux et
  - w) Le secteur privé.
21. **TOUS les participants devront se prendre en charge (voyage, hébergement, indemnités de subsistance, etc.) et prendre eux-mêmes les dispositions pour le voyage et les réservations d'hôtel.**

## Communications

22. Toutes les correspondances relatives à cet événement devront être adressées à l'adresse suivante:

**Commission de l'Union africaine  
Bureau du Conseiller juridique**

**Attention: Samuel KAME-DOMGUIA, Ocist,  
Coordonnateur, Groupe de travail de la Stratégie-AIM 2050  
Addis-Abeba, Ethiopie  
Tél: +251-911-503 413, Fax: +251-115-182-719.  
Email: [SKameDomquia@Africa-Union.org](mailto:SKameDomquia@Africa-Union.org).**